

---

À l'occasion de la dernière journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2013, une campagne d'information de la Fédération Wallonie-Bruxelles avance le chiffre d'un couple sur huit concerné, en Belgique, par cet enfer. Au milieu de cette violence dont sont très majoritairement victimes des femmes, se trouvent aussi des enfants. Être attentif au sort des unes, c'est être attentif à celui des autres.

En Belgique, en 2012, près de 10% des faits relatifs aux meurtres et assassinats - tentatives et faits accomplis - concernent la violence dans le couple. De plus, 35% des auteurs de violences très graves entre partenaires ou ex-partenaires ont été eux-mêmes témoins de la violence de leurs parents alors qu'ils étaient enfants, selon une étude de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

### **Un contexte traumatisant**

S'il est difficile d'imaginer le quotidien de ces couples où sévit la violence, il est encore plus compliqué d'identifier le vécu de leurs enfants. Ils sont pourtant immergés dans ces scènes souvent terrifiantes, insécurisantes, voire traumatisantes, que la violence prenne une forme physique, sexuelle, verbale (dénigrement, insultes, menaces...), économique, psychologique... Et tous les âges peuvent être concernés, les bébés comme les adolescents.

L'enfant, en situation de dépendance par rapport aux adultes que sont ses parents, ressent d'autant plus fort cette fragilité, ce besoin premier de sécurité, ce risque de se retrouver totalement seul, s'il arrivait quelque chose à l'un de ses parents. Il vit dans un état de peur constante, qui entrave son développement normal.

Outre le fait qu'il est le témoin en souffrance de cette violence et adopte des rôles qui entravent son statut d'enfant (confident, complice, arbitre, bouc émissaire, etc.), s'ajoute une kyrielle de sentiments divers, d'intensité variable selon l'âge et le caractère : la culpabilité, surtout s'il est un peu plus âgé, de ne pouvoir arrêter le bourreau et protéger la victime. Autre culpabilité éventuelle : celle de se croire la cause de cette violence. La honte ou la haine à l'égard du parent qu'il méprise pour sa brutalité. La peur face à d'éventuelles blessures, voire l'angoisse de la mort. La nécessité de se protéger. Le poids de la parentification. Le sentiment d'impuissance. La question de la loyauté et l'instrumentalisation dont il peut être l'objet. La crainte d'être séparé d'un ou de ses parents. La tristesse aussi lorsqu'il est confronté à l'obligation de changer de maison, de quartier, etc.

## **Le silence des enfants**

Ces drames humains sont complexes car ils s'inscrivent bien souvent dans une dynamique de dissimulation, dans laquelle est entraîné l'enfant ou le jeune qui imagine dès lors qu'il convient de se taire plutôt que de chercher l'aide qui s'impose. Cette culture du secret devient un obstacle qui l'empêche parfois de franchir des étapes essentielles de son évolution, notamment en matière de scolarité. Dans ce silence obligé, l'enfant a du mal à élaborer une pensée sur les traumatismes que représentent ces violences. Il les revit à travers des cauchemars, des images importunes, des flash-backs, etc. Il a tendance à présenter des troubles physiques, maux d'estomac ou de tête... ainsi que des signes de déprime ou de dépression, comme le repli sur soi ou la perte de confiance, la perte de l'estime de soi.

Les représentations qu'il se fait des rôles féminins et masculins, des rapports entre les femmes et les hommes s'élaborent à partir de ce vécu. Chez ces enfants, les rôles sexuels se rigidifient : femmes soumises, passives, dociles ; hommes brutaux et dominants. Ils intègrent dès lors la violence comme un mode de fonctionnement qu'ils risquent de reproduire plus tard, comme agresseur ou comme victime. La possibilité d'être confrontés à d'autres schémas et d'autres expériences relationnelles devient indispensable pour éviter tout mécanisme de répétition. La possibilité de mettre des mots sur ces expériences traumatisantes grâce à des personnes de confiance est aussi indispensable pour avoir enfin prise sur la réalité et ne plus la subir. C'est ainsi que le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) à Liège, qui accueille des mères et leurs enfants de 0 à 18 ans, utilise les histoires racontées pour libérer leur parole, stade indispensable après celui de la sécurisation.

## **Une sensibilisation encore et toujours nécessaire**

Nombreux sont les acteurs de la prévention et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, notamment en matière de recherche, de sensibilisation, de formation des professionnels (voir [www.violencesconjugales.be](http://www.violencesconjugales.be)), de prise en charge psycho-sociale des auteurs, ou encore de l'hébergement, de la sécurité et de la reconstruction des victimes. Ainsi, la Belgique s'est dotée d'un Plan d'action national 2010-2014 en matière de lutte contre la violence entre partenaires. Depuis 2009, les ministres communautaires et régionaux en charge de cette lutte contre les violences conjugales coordonnent leurs actions. C'est ainsi que la ligne « Écoute Violences Conjugales – 0800/30.030 », [www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be), a répondu à 15.000 appels en quatre ans. En Belgique, 45.148 plaintes pour des faits de violence conjugale ont été déposées auprès de la police en 2011, soit une moyenne de 123 plaintes... par jour ! Espoir : en 2012, le nombre de cas rapportés à la police est passé à 41.344 plaintes, soit 3.804 de moins.

Informé reste une priorité. Dans ce but, chaque année, une campagne audiovisuelle de grande envergure est initiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre de la Santé et de l'Égalité des chances pour sensibiliser le grand public et les acteurs de première ligne. En 2013, cette campagne part d'une statistique qui soulève l'indignation : en Belgique, un couple sur huit est concerné par les violences conjugales. Dans tous les milieux, quels que soient l'âge, l'origine sociale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état de fortune, etc. ([www.huitcouples.be](http://www.huitcouples.be)). Une affiche et un dépliant sont largement diffusés et téléchargeables sur le site [www.egalite.cfwb.be](http://www.egalite.cfwb.be).

Autre initiative : celle de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande. Un nouveau site, [www.violencesentrepartenaires.be](http://www.violencesentrepartenaires.be), est ouvert depuis ce 25 novembre 2013. Il s'adresse principalement à toute personne confrontée à la violence entre partenaires. À savoir : les victimes qui ne sont pas conscientes de la problématique, les victimes qui se rendent compte qu'elles sont confrontées à la violence entre partenaires, les enfants et les jeunes dont l'un des parents est auteur de ces violences, les témoins ou les proches et, enfin, les auteurs. De nombreuses informations y sont fournies : des liens vers des témoignages, des questions fréquemment posées, des adresses, etc. Dans le même registre, notons les sites [www.stopviolenceconjugale.be](http://www.stopviolenceconjugale.be), [www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be), de la Fédération des centres de planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS).

Une valisette pédagogique, « Le même dilemme », a été élaborée pour sensibiliser les enfants. Elle contient un clip musical qui aborde le thème délicat des violences conjugales vécues par des enfants, complété par des photos ainsi que des fiches pédagogiques. Cette valisette est disponible gratuitement dans tous les Centres locaux de promotion de la santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>.

Inspirés par des projets-pilotes français, espagnol ou allemands, des députés ont déposé récemment une proposition de loi sur des « téléphones portables de grand danger », qui permettent, d'une simple pression sur un bouton, d'appeler un service d'urgence qui « géolocalisera » la victime sans qu'elle doive parler.

Outre l'information et les signalements dans lesquels le monde scolaire et les quinze équipes SOS-Enfants jouent un rôle déterminant, il y a aussi la nécessité d'une prise en charge dans les situations les plus menaçantes. C'est ainsi que plusieurs structures se chargent de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants, dans des maisons spécialisées, des refuges parfois tenus secrets. Une deuxième maison de ce type va s'ouvrir prochainement à Bruxelles. La première ouverte à Bruxelles a accueilli 42 femmes et 48 enfants en 2012. Rien que pour une structure... C'est dire l'ampleur du phénomène, en tout cas quand il est porté à la connaissance des autorités.

Parfois, la victime n'est pas en mesure de s'occuper de ses enfants. La question du placement peut alors se poser. Il importe que la démarche soit concertée et respectueuse.

Parmi les avancées récentes, notons celle de la création d'un Tribunal de la famille<sup>2</sup>. Il devrait apporter plus de clarté dans la reconnaissance du statut de victime de l'enfant dont le dossier ne sera pas renvoyé d'une juridiction à l'autre : conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse, juge des référés ou de paix, tribunal de la jeunesse, etc. La perspective d'avoir un juge spécialisé des affaires familiales qui puisse traiter de la complexité de ces situations montre que nos sociétés évoluent sur la manière d'aborder et résoudre le drame des enfants pris dans l'écheveau des violences conjugales.

---

<sup>1</sup> Outil réalisé par l'antenne « Accrochage scolaire » de l'Action de Prévention et de Citoyenneté et la police locale de La Louvière. Info : [clps.tison@skynet.be](mailto:clps.tison@skynet.be).

<sup>2</sup> Voir à ce sujet l'analyse de la CODE publiée en décembre 2013 : « Création d'un tribunal de la famille : quelles avancées ? », via <http://www.lacode.be>, rubrique Publications.

## Sources :

- « Victimes silencieuses... comment aider des enfants exposés aux violences conjugales ? », Actes du colloque international du 20 novembre 2008 par les Femmes Prévoyantes Socialistes. <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2010/Actes-colloque.pdf>
- Colloque « Les enfants exposés aux violences conjugales », Liège, 14 décembre 2010, organisé à l'initiative du Délégué Général aux Droits de l'enfant, en collaboration avec SOS Enfants asbl, le CVFE, l'ONE, la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, la Direction Générale de l'Égalité des Chances, la Province de Liège et Yakapa.
- Groupe de travail « Les enfants exposés aux violences conjugales » du Délégué Général aux Droits de l'enfant : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2589>
- Brochure « Petits yeux, grandes oreilles » : [http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde\\_super\\_editor/dgde\\_editor/documents/groupe\\_de\\_travail/pts\\_yeux\\_gdes\\_oreilles023.pdf&t=1387120190&hash=8e0e142fc37af0ed837f1829a2ed18abe40a5a26](http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/groupe_de_travail/pts_yeux_gdes_oreilles023.pdf&t=1387120190&hash=8e0e142fc37af0ed837f1829a2ed18abe40a5a26)
- Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité, document extrêmement complet de la Fédération Wallonie-Bruxelles : [http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/sdec/upload/sdec\\_super\\_editor/sdec\\_editor/documents/violence\\_envers\\_femmes/EnfantExposeViolenceConjugale\\_publication.pdf&hash=db4992df8c2f66a62c297ffc118c9d7ae848bc33](http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/sdec/upload/sdec_super_editor/sdec_editor/documents/violence_envers_femmes/EnfantExposeViolenceConjugale_publication.pdf&hash=db4992df8c2f66a62c297ffc118c9d7ae848bc33)

*Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), en collaboration avec Michel Torrekens, Rédacteur en chef-adjoint du Ligueur et Président de la CODE. Elle représente la position de la majorité de ses membres.*

*La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, les Services Droits des Jeunes, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.*

*De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site [www.lacode.be](http://www.lacode.be)*

*Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles  
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*